

RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00252
Numéro SIREN : 432 902 310
Nom ou dénomination : 2DIC

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001965

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/001965**
n° de gestion : **2009B00252**
n° SIREN : **432 902 310 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 16/06/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

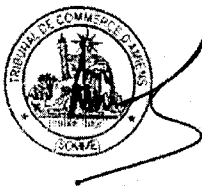
2DIC - Société par actions simplifiée
Zone D'activités 80230 Saint-valery-sur-somme -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

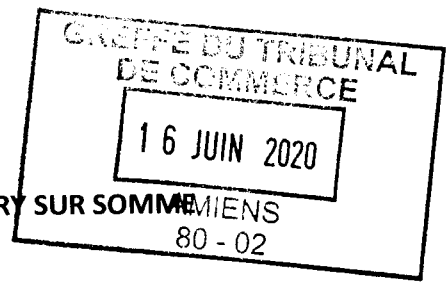
Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



425146

2DIC
Société par actions simplifiée
Au capital de 838 469,50 euros
Siège social : Zone d'Activités, 80230 SAINT VALERY SUR SOMME
432 902 310 RCS AMIENS



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 23 783,61 euros en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 074 775,63 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2016 :
16 390,00 euros, soit 0,03 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 390,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2017 :
16 726,50 euros, soit 0,03 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 726,50 euros

Exercice clos le 30 septembre 2018 :
17 364,45 euros, soit 0,03 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 17 364,45 euros

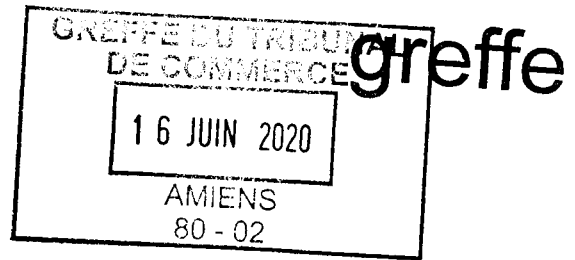
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 mars 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Jérôme DELMERLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Delmerle", written over a horizontal line.



SAS
2 DIC

80230 SAINT VALERY SUR SOMME

Exercice du 01 octobre 2018 au 30 septembre 2019

Comptes arrêtés au 30 septembre 2019

COPIE CERTIFIEE D

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

COMPTES ANNUELS

SARL SARECOM

1 RUE Rose Bertin

BP 50317

80103 ABBEVILLE CEDEX

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	6
Règles et méthodes comptables	7
Notes sur le bilan	9
Notes sur le compte de résultat	16
Autres informations	17

Etats de synthèse des comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2019	Net 30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	226	226		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	48 882	43 787	5 095	8 278
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 260 332		1 260 332	1 260 332
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 704		1 704	1 679
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 311 144	44 013	1 267 131	1 270 289
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	90 849		90 849	61 486
Autres créances	534 651	30	534 621	547 344
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	169 997		169 997	183 910
Charges constatées d'avance (3)	1 866		1 866	1 591
TOTAL ACTIF CIRCULANT	797 363	30	797 333	794 331
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 108 508	44 043	2 064 464	2 064 619
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2019	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	838 470	838 470
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	83 847	83 847
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 050 992	1 002 370
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	23 784	65 986
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 997 092	1 990 673
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	19	19
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 935	13 878
Dettes fiscales et sociales	46 398	57 924
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 021	2 126
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	67 372	73 946
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 064 464	2 064 619
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	67 372	73 946
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2019	30/09/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	444 812		444 812	420 738
Chiffre d'affaires net	444 812		444 812	420 738
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			12 651	12 879
Autres produits			32	33
Total produits d'exploitation (I)			457 495	433 649
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			68 098	64 550
Impôts, taxes et versements assimilés			6 091	7 427
Salaires et traitements			250 861	231 138
Charges sociales			115 192	104 210
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 030	4 118
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			30	45
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			125	52
Total charges d'exploitation (II)			444 428	411 540
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			13 067	22 109
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			6 728	7 752
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			6 728	7 752
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			6 728	7 752
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			19 795	29 861

Compte de résultat (suite)

	30/09/2019	30/09/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	11 959	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	11 959	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-11 959	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-15 948	-36 125
Total des produits (I+III+V+VII)	464 223	441 401
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	440 439	375 415
BENEFICE OU PERTE	23 784	65 986
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

.....

Annexe

.....

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2 DIC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 2 064 464 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 23 784 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 741 Euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	226			226
Immobilisations incorporelles	226			226
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	38 900			38 900
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 232	847	3 098	9 982
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	51 132	847	3 098	48 882
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	1 260 332			1 260 332
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	1 679	25		1 704
Immobilisations financières	1 262 011	25		1 262 036
ACTIF IMMOBILISE	1 313 370	873	3 098	1 311 144

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		847	25	873
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		847	25	873
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		3 098		3 098
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		3 098		3 098

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-Euros

(1) Capital – (2) Capitaux propres autres que le capital – (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus – (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés – (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé – (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLÉ SUR CHAQUE TITRE										
– Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS DELMERLE	125	644	99,76	1 065	1 065			3 297	-89	
SARL DELMERLE	8	621	99,98	196	196			217	59	
– Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
– Autres filiales françaises										
– Autres filiales étrangères										
– Autres participations françaises										
– Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	226			226
Immobilisations incorporelles	226			226
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	32 285	3 280		35 565
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 569	750	3 098	8 222
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	42 854	4 030	3 098	43 787
ACTIF IMMOBILISE	43 081	4 030	3 098	44 013

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 629 070 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 704		1 704
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	90 849	90 849	
Autres	534 651	534 651	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 866	1 866	
Total	629 070	627 366	1 704
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	51 374
Total	51 374

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 838 475.00 Euros décomposé en 550 000 titres d'une valeur nominale de 1.52 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 67 372 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 935	19 935		
Dettes fiscales et sociales	46 398	46 398		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 040	1 040		
Produits constatés d'avance				
Total	67 372	67 372		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	19			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact.n.parv	10 391
Dettes provis. pr congés à payer	3 064
Personnel – autres charges à payer	894
Charges sociales s/congés à payer	1 209
Ch.soc./13e mois a payer	393
Charges fiscales s/congés à payer	38
Ch.fisc./13e mois a payer	11
Etat – autres charges à payer	3 145
Divers – charges à payer	1 021
Total	20 166

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 866		
Total	1 866		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 607 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

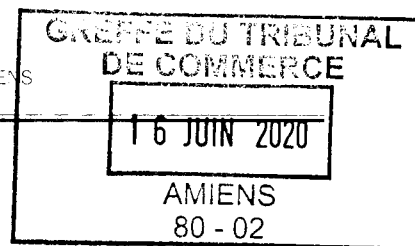
Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS



SAS 2DIC

**Zone d'Activité Baie de Somme
80230 ST VALERY SUR SOMME**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 septembre 2019

SARL au capital social de 100 000 €

654 rue Roger Salengro 80450 Camon

Tél. : 03 22 46 17 41 - Fax : 03 22 47 38 98

SIRET : RCS Amiens 453 203 440 00046 - APE NAF 6920Z - TVA INTRA FR 354 532 03440

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

de la **SOCIETE SAS 2DIC**
Société par Actions Simplifiée au capital de 838 469,50 Euros
Siège social à ST VALERY SUR SOMME (80230) - Zone d'activité Baie de Somme -
- RCS AMIENS B 432 902 310

Présenté à l'Assemblée Générale
Statuant sur les comptes du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2DIC relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Camon, le 10 Février 2020

Pour la Société AUDISOM
Stéphane ROUAS
Commissaire aux Comptes

